

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2025.12.15\_01**

**Le 15 décembre deux mil vingt-cinq**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC-Pascal DUMONT – Rémi FERRONT – Bernard FUMEY-Jean Pierre MARGUERIE-Nicole RECORDON – François RIEU- David TORDJMAN.

**Étaient excusés** Corinne BUSALB a donné procuration à David TORDJMAN- Olivier RUFFIER a donné procuration à Lina BLANC- Valérie MATHE.

**Était absent** : Virginie GARDET- Stéphanie MARTIN

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMAN

Date de convocation : 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Excusés : 3

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 12

Rapporteur : Lina BLANC

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le



ID : 073-217301308-20251215-2025121501-DE

**DÉLIBÉRATION 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 ET APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS.**

Madame Lina BLANC informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente du fait de l'augmentation des coûts d'entretien de la salle et notamment des coûts de l'énergie.

Par ailleurs, il est nécessaire d'approuver les règlements intérieurs Associations et Particuliers car des modifications ont été apportées par rapport aux autorisations d'encaissement de la régie « Recettes – produits divers ». Ces nouveaux règlements feront l'objet d'un arrêté municipal.

Madame Lina BLANC soumet donc au Conseil Municipal une proposition de tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Voir annexe.

Madame Lina BLANC soumet également le règlement intérieur relatif aux associations et celui relatifs aux particuliers.

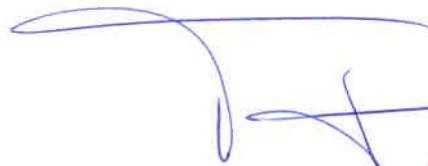
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par :

Abstentions	
Contre	
Pour	12

- ➔ APPROUVE les tarifs de la salle polyvalente comme présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- ➔ APPROUVE les règlements intérieurs Association et Particuliers annexés à la présente délibération.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A GRIGNON, le 15 décembre 2025.

Le Maire,  
François RIEU




Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet) :  
Et de la publication, le